



Contrat de Maintenance

**systeme d'information géographique
de la plate forme SiG Web
de l'Agence Urbaine de Béni Mellal**



Agence Urbaine de Béni Mellal

Boulevard Mohammed V, BP 569, Béni Mellal, 23000, Maroc
Tél : +212 5 23 48 40 64 - Fax : +212 5 23 48 52 60

Email : aubm@menara.ma
Web : aubenimellal.net





**Contrat de Maintenance du système d'information
Géographique de la plate forme SiG Web
Pour le Compte de l'Agence Urbaine de Beni-Mellal**

Entre les soussignées :

**L'Agence Urbaine de Béni Mellal représentée par son Directeur désignée ci-après « le maître
d'ouvrage »**

d'une part,

Et

M.,

Agissant en nom et pour le compte.....

Patente n°

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au 9, rue Larbi Batma, Av Akrach Suissi, Rabat

N° téléphone

N° fax

Compte bancaire n° Ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme «Prestataire».

Il a été convenu ce qui suit :



Article 1 : Objet du contrat

La maintenance du système d'information géographique de la plate forme SiG Web de l'Agence Urbaine de Béni Mellal

Article 2 : Durée du Contrat

Le Contrat a pour durée une année renouvelable tacitement dans la limite de Trois ans.

La fin du contrat sera signifiée par une des deux parties au moins 3 mois avant l'échéance annuelle par envoi d'un courrier recommandé à l'autre partie.

Article 3 : Prix

Le prix du contrat est ferme non révisable

Article 4 : Obligation du contractant.

Le contractant dans le cadre de ce contrat de maintenance, s'engage :

- A maintenir en bon état de fonctionnement la solution couverte par ce contrat ;
- A assister l'Agence Urbaine de Béni-Mellal dans l'utilisation de ladite solution ;
- A corriger toutes anomalies de fonctionnement de la solution maintenue ;
- A assister le client pour remettre dans de bonnes conditions d'exploitation de la solution la suite d'un accident causé par un mauvais fonctionnement.
- A informer l'Agence Urbaine de Béni-Mellal de toute évolutions apportéesmaintenus et à lui remettre toute documentation à ce sujet ;
- A effectuer la révision des logiciels (modification, adaptation, développement)s'imposant à la suite d'un changement dans la réglementation en vigueur à condition que le système installé chez l'Agence Urbaine de Beni-Mellal le permette.

Article 5 : Responsabilités du Contractant.

Le contractant s'engage à respecter les délais d'intervention.

Article 4 : les modalités d'intervention.

Les interventions se feront suite à un appel téléphonique, un fax ou un courrier électronique qui donnera la suite qui convient :

- Soit intervention par téléphone ou via une prise de contrôle à distance pour remédier au problème posé
- Soit en faisant déplacer un technicien dans les plus courts délais en fonction de l'urgence de la situation.

Article 6 : Montant du contrat

Les prestations garanties par le présent contrat seront facturées au prix forfaitaire de Dh TTC par an.

Le contrat est automatiquement renouvelable, dans la limite de trois ans, par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties.

Article 7 Modalité de paiement

Le paiement sera effectué à la fin de chaque année suivant le tarif de la maintenance objet de l'article 6 sur présentation de la facture.

Article 8: Pénalités

Lors d'une demande d'intervention, si l'intervention ne parvient pas dans un délai de 2 jours à partir du moment de la demande, une pénalité de **500,00** dhs par jour sera appliquée. Le montant de la pénalité sera déduit du montant du Contrat.



Article 9: Règlement des différents litiges

Les litiges éventuels entre le maître d'ouvrage et le prestataire sont soumis aux compétences des tribunaux de Béni Mellal statuant en matière administrative.

Article 10 : date d'effet

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature par les autorités compétente

SIGNE PAR :	
LE DIRECTEUR DE L'AGENCE URBAINE DE BENI MELLAL 	LE CONTRACTANT LU ET APPROUVE (MENTION MANUSCRITE)

ACTE D'ENGAGEMENT : PERSONNE PHYSIQUE

A – Partie réservée à l'Administration

Contrat de Maintenance du Système d'Information (SIG WEB)

Pour le Compte de l'Agence Urbaine de Beni-Mellal

B – Partie réservée au concurrent

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Je (1) soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (2)

Inscrit au registre du commerce de : sous le n°

Patente n° : (2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A, ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) Remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.
- 2) M'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi même, lesquels font ressortir :

- **Montant Forfaitaire** (en lettres et en chiffres)

L'Agence Urbaine de Beni Mellal se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire Ouvert à mon nom a : (localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro :

.....

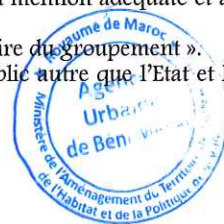
Fait à :, Le :

(Signature et cachet du concurrent)

1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- a) mettre. « Nous, soussignés ;... nous obligeons conjointement-solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- b) ajouter l'alinéa suivant. « désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

2) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.



ACTE D'ENGAGEMENT : PERSONNE MORALE

A – Partie réservée à l'Administration

Contrat de Maintenance du Système d'Information (SIG WEB)

Pour le Compte de l'Agence Urbaine de Beni-Mellal

B – Partie réservée au concurrent

POUR LES PERSONNES MORALES

Je (1) soussigné : (Prénom, nom et qualité)

Agissant au mon et pour le compte de : (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n° : (2)

Inscrit au registre du commerce de : sous le n°

Patente n° : (2)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A, ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- 1) Remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.
- 2) M'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi même, lesquels font ressortir :

- **Montant** **Forfaitaire** (en lettres et en chiffres)

L'Agence Urbaine de Beni Mellal se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire

Ouvert au nom de la société a : (localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro :

.....

Fait à :, Le :

(Signature et cachet du concurrent)

